



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 4 Absent : 1</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 31 octobre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</i></p> <p><i>Etait absente : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
---	---

Délibération n°21

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Mise en place d'un bail commercial du bâtiment « Les Cascades » en gîte rural et en activité commerciale libre

Afin de revitaliser le centre du village d'Héry-sur-Ugine, de renforcer l'attractivité du hameau, de favoriser la diversification de l'offre touristique, la commune a lancé d'importants travaux de rénovation afin de proposer à la location l'ensemble des murs du bâtiment « Les Cascades », d'un logement annexe situé au sein du bâtiment « La Cure » en rez-de-chaussée et d'une licence IV.

Mme RIGHETTO et M. SARTEUR ont fait part à la Commune de leur intérêt de prendre en location ces biens afin d'exercer une activité commerciale et de proposer des gîtes ruraux.

Il convient de mettre en place dès la fin des travaux, une convention à titre précaire et gratuite jusqu'au 29 février 2024.

A compter du 1^{er} mars 2024, un bail commercial sera mis en place d'une durée 12 ans ferme.

Ce bail sera consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de :

- 1^{ière} année : 410,00 € HT
- 2^{ième} année : 720,00 € HT
- 3^{ième} année : 1030,00 € HT
- 4^{ième} année : 1340,00 € HT
- 5^{ième} année : 1650,00 € HT

A compter de la 6^{ième} année, le loyer sera indexé sur l'Indice Trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC).

Le loyer sera facturé mensuellement terme à échoir.

La commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'un bail commercial avec Mme RIGHETTO Marjolaine et M. Michel SARTEUR ou toute autre société s'y substituant aux conditions susmentionnées,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE21-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023

Publication : 10/11/2023